

“ Ainsi que le congrès, ou seulement que M. Grant déclare que les citoyens blancs de la Louisiane sont des *bandits*, ni plus ni moins que les brigands des Abruzzes, et M. Sheridan se charge du reste !

“ Bandits ! La réponse à cette outrage ne s’est pas fait attendre. Il n’y a qu’un cri d’indignation d’un bout à l’autre du pays.”

Le président Grant a pleinement approuvé son envoyé, comme le fait voir la dépêche suivante :

“ Au général Sheridan, Nouvelle-Orléans.—Le président et nous tous avons en vous pleine confiance, et approuvons entièrement votre conduite.

Signé : WM. W. BELKNAP,
Secrétaire de la guerre.”

Les prétextes de l’expulsion des cinq députés sont ainsi exposés par le Général Sheridan dans son rapport officiel :

1. Qu’il a été exécuté par ordre du gouverneur de l’Etat, reconnu par le président.

2. Que les personnes expulsées avaient été illégalement admises et n’avaient pas le droit légal d’être dans la chambre.

3. Qu’il existait dans l’esprit du lieutenant-général Sheridan la crainte que quelques violences éventuelles et indéfinies ne vinsent à se produire.

Dans toutes les parties de l’union américaine, les législatures locales et les citoyens assemblés ont protesté contre cette atteinte aux droits populaires, en affirmant ce principe formulé dans les “ résolutions ” d’un meeting tenu à New-York :

“ Attendu que c’est un principe fondamental de la loi parlementaire, étayant toutes les libres institutions représentatives, et que nos constitutions nationales et d’Etat contiennent et rendent exécutoire, qu’une législature souveraine est seule juge des titres de ses membres, et qu’aucune intervention judiciaire même n’est pas tolérée dans l’exercice de ce haut et très important privilège.”

On rapporte tous les jours, l’acte de Louis XIV se présentant à l’improviste au Parlement la cravache à la main. La République Américaine compte maintenant son Louis XIV dans la personne du Général Grant. Il ne reste qu’un pas à faire pour ce dernier, ce serait de disperser le Congrès et de se proclamer *dictateur*.

* *

Les premiers jours de l’année 1875 ont été marqués chez nous par un grand malheur : l’incendie du Collège Masson, de Terrebonne. C’est un coup sérieux porté à l’instruction publique dans notre pays. On sait que cette institution était vouée spécialement à l’enseignement commercial ; elle rendait ainsi un service inappréciable à une classe jusqu’ici trop négligée. Des listes de souscriptions sont ouvertes dans le but de former un fonds pour